



Cabinet Guitard

Nadia Guitard

Claude Guitard

D.U. 3^{ème} cycle droit de l'entreprise

Panthéon - ASSAS

DESS de gestion fiscale

Diplômé en droit fiscal Européen

- > Experts-Comptables
Diplômés par l'Etat
Inscrits au tableau de l'ordre
des experts comptables
de la région d'Orléans
- > Commissaires aux comptes
Inscrits membres
de la Compagnie Régionale d'Orléans

13 bis rue Gambetta 45200 Montargis

Tél. : (00 33) 02 38 89 50 91

Fax : (00 33) 02 38 89 16 43

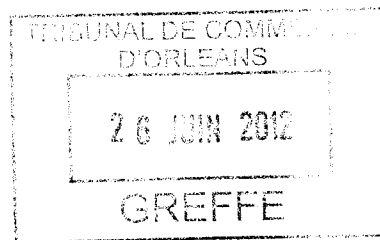
SIRET 401 343 512 00026 APE 6920Z

70, rue Amelot - 75011 Paris

Tél. : (00 33) 01 43 55 95 82

Fax : (00 33) 01 43 55 95 86

SIRET 401 343 512 00034 APE 6920Z



A 3736.

SARL DROUET ET FILS

**46, route de Bourges
45500 POILLY LEZ GIEN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES
PAR MONSIEUR DANIEL DROUET
AU PROFIT DE LA SARL DROUET & FILS**

Annule et remplace le rapport établi le 23/05/2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Orléans, en date du 10 février 2012, j'ai procédé à la vérification des apports que vous devez effectuer à la S.A.R.L. DROUET & FILS, 46, route de Bourges, 45500 – POILLY LEZ GIEN avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2011, et j'ai donc établi le présent rapport prévu par l'article 223-9 alinéa 3 du Code de Commerce.

Présentation de l'opération et description des apports.

L'opération consiste en l'apport des immobilisations incorporelles et corporelles (sous le bénéfice des dispositions de l'article 151 octies du Code Général des Impôts), provenant de l'entreprise individuelle exploitée par Monsieur Daniel DROUET sise à Poilly lez gien (45500), 46, route de Bourges, avec prise en charge par la société bénéficiaire des éléments de passif tels que décrits ci-après.

Ainsi tel que prévu dans le projet de contrat d'apport d'un fonds de commerce, le total des éléments d'actifs apportés s'élèverait à 415 041.85 €, la prise en charge du passif s'élèverait à la somme de 241 041.85 €, pour ainsi former un apport de 174 000 €.

Diligences et appréciations de la valeur des apports

Pour mener à bien ma mission, j'ai procédé aux recherches et analyses nécessaires, c'est-à-dire des données tant internes qu'externes ayant permis d'aboutir aux valeurs d'apport retenues.

Ainsi :

Les immobilisations incorporelles :

Le fonds de commerce :

Le fonds de commerce artisanal d'entreprise de travaux de serrurerie, fourniture et pose de fermetures bois, alu ou pvc, dépannage bâtiment, vitrerie et électricité, sis et exploité à Poilly lez gien (45500), 46 route de Bourges, apporté par Monsieur Daniel DROUET et lui appartenant pour l'avoir créé en date du 8 octobre 1990.

Le dit fonds comprend :

- Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés,
- Le droit au bail tel qu'énoncé dans le projet de contrat d'apport, des locaux dans lesquels ledit fonds est exploité,
- Le fonds de commerce.

Il est, dans le cadre de la présente opération d'apport, prévu de retenir pour les éléments incorporels une valeur de 134 759.41 €.

Compte tenu de l'évolution du niveau d'activité dudit fonds depuis sa création et du niveau de rentabilité dégagé par l'entreprise de Monsieur Daniel DROUET, validés par les comptes annuels établis au titre des trois derniers exercices clos à la date de l'opération ainsi que du chiffre d'affaires réalisé pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 29 février 2012 et de l'évaluation de bénéfice pour

5

cette même période, l'estimation de 134 759.51 € comprenant, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit pour le temps qui reste à courir du bail des locaux dans lesquels le fonds est exploité me paraît correcte.

Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles apportées comprennent les agencements, aménagements des locaux, le matériel et outillage, le matériel de transport ainsi que le matériel de bureau décrits article par article dans un état ci-annexé, d'une valeur totale de 103 646.65 €.

J'ai tout d'abord constaté l'existence du matériel apporté. Pour le matériel de transport il m'a été remis copies des cartes grises des véhicules apportés.

J'ai ensuite consulté le registre des immobilisations tel qu'arrêté au 31/08/2011 et qui fait apparaître :

La nature des immobilisations ;
Leur date d'acquisition ;
Leur valeur d'acquisition ;
Leur taux d'amortissement retenu ;
Le total des amortissements pratiqués ;
Leur valeur nette comptable.

Ainsi les immobilisations corporelles apportées sont les suivantes et pour leurs valeurs d'apports ci-après indiquées :

Matériel et outillage :

Selon détail joint en annexe	Valeur d'apport :	84 286.09 €
------------------------------	-------------------	-------------

Installations, agencements divers :

Selon détail joint en annexe	Valeur d'apport :	1 944.34 €
------------------------------	-------------------	------------

Matériel de transport :

Selon détail joint en annexe	Valeur d'apport :	17 084.49 €
------------------------------	-------------------	-------------

Matériel de bureau et informatique :

Selon détail joint en annexe	Valeur d'apport :	331.73 €
------------------------------	-------------------	----------

Il est à préciser que les immobilisations corporelles apportées ont été valorisées à leurs valeurs vénales, ce qui eu égard aux conditions d'utilisation correspond à la meilleure approche en terme de valorisation.

De ce fait, l'estimation de 103 646.65 € me paraît correcte.

Autres éléments d'actif apportés :

Dépôts et cautionnements	Valeur d'apport :	15.00 €
Stocks de matières consommables	Valeur d'apport	57 634.39 €
Travaux en cours	Valeur d'apport	69 757.00 €

5

Fournisseurs débiteurs	Valeur d'apport :	906.34 €
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	Valeur d'apport :	24 924.54 €
Autres créances	Valeur d'apport :	952.94 €
Avces et acptes sur cdes	Valeur d'apport :	305.76 €
Charges constatées d'avces	Valeur d'apport :	22 139.72 €

Ces valeurs telles qu'apparaissant sur le bilan de Monsieur Daniel DROUET pour son exercice clos au 31/08/2011, ont fait l'objet de ma part d'un examen de justification, cet examen de m'ayant pas conduit à mettre en exergue d'anomalies d'évaluation.

Quant aux stocks (matières premières et autres approvisionnement), seul un examen de vérification de valorisation était possible, eu égard à la période de mon intervention.

De ce fait, la valorisation de ces éléments s'établissant à 176 635.69 € me paraît correcte.

Ainsi l'actif apporté par Monsieur Daniel DROUET s'élève à la somme de 415 041.85 €.

Toutefois l'ensemble de ces apports, soit la somme de 415 041.85 € est fait à la charge de la société bénéficiaire de l'apport de prendre à sa charge :

Emprunts :

- Le remboursement du solde des cinq emprunts, intérêts courus non échus en sus, restant dus au 31/08/2011 et souscrits initialement par Monsieur Daniel DROUET pour le compte de son activité professionnelle : 86 709.05 €

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

- Le solde bancaire du compte courant de la société au CA 2 338.66 €
- Le solde bancaire du compte courant de la société au CM 239.08 €

Fournisseurs et comptes rattachés :

- Fournisseurs 68 956.15 €
- Fournisseurs, factures non parvenues 8 389.77 €

Personnel :

- Rémunérations dues 9 119.81 €

Organismes sociaux :

- Sécurité sociale 2 281.00 €
- Caisse des congés payés 5 569.36 €
- Caisse retraite salariés 788.41 €
- Organismes sociaux, charges à payer 6 007.00 €

Etat, taxes sur le chiffre d'affaires :

- TVA à décaisser 2 814.00 €
- TVA collectée 19.6% 12 787.63 €
- TVA collectée 20.6% 117.08 €

5

- TVA à régulariser 11 567.16 €
- TVA sur factures à établir 8 785.46 €

Autres dettes fiscales et sociales :

- Etat, autres charges à payer 4 134.00 €

Autres dettes :

- Clients 1 791.33 €
- Clients, RRR accordés 8 646.90 €

Soit un total de 241 041.85 €.

J'ai vérifié l'ensemble de ces éléments pris en charge en effectuant les rapprochements nécessaires entre la comptabilité telle qu'enregistrée dans la comptabilité de Monsieur Daniel DROUET et arrêtée au 31/08/2011, que des pièces comptables de base ayant servi à leur enregistrement, que des contrôles effectués et des notes de contrôles correspondantes de l'Expert-comptable de Monsieur Daniel DROUET.

Je n'ai relevé à ce titre aucune anomalie significative.

Compte tenu de cette prise en charge, le montant net de l'apport s'élève à la différence entre :

La valeur brute des apports soit :	415 041.85 €
Et le passif pris en charge par la société bénéficiaire s'élevant à	241 041.85 €

Soit :	174 000.00 €

Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur nette des apports s'élevant à 174 000.00 € n'est pas surévaluée.

Fait à Montargis, le 12 juin 2012


 Claude GUITARD
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

LISTE DES ELEMENTS CORPORELS APPORTES

Matériel divers totalement amorti
Echafaudage
Groupe électrogène E5000
Marteau
Marteau Bosch
Perforateur
Perforateur
Combinée à bois former 31
Abus, machine à clefs
Matériel AMAS
Scie sur table Chapier
Supercut Loire Mat
Sepalumic outil PP3103
LVSM
Agencements cours
LVSM parking
Enseignes
LVSM emplacement pour machines
Peugeot Expert
Remorque
Renault trafic
Renault 1462 XK 45
Renault trafic 866 BNY 45
Peugeot Partner
Renault Master 8168 ZR 45
Renault Master (Bretagne utilitaire)
Fourgon Diesel 400
Unimat mégane Berline
Ordinateur portable Auchan
Acer LX ADTOX

